



République Française

Département de la Loire

**RELEVÉ DES DÉCISIONS PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BELLEGARDE EN FOREZ**

SEANCE DU 15 FEVRIER 2024

CONVOCACTION DU 12/02/2024

Les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis le jeudi 15 février 2024 à 19 heures 30, en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques LAFFONT.

Etaient présents : MM. LAFFONT, ROUSSET, STURM, MULLER, PICARD, BLEIN, THERMEAU, BOICHON BERRY, MARTEAUX, MEUNIER, SOMMIER, BRUNEL, PIOTEYRY, FORISSIER, ORIOU

Etaient absents excusés : Mme DEMIZIEUX, Mme LOPEZ, Mr GRANGE (procuration à Mme BRUNEL)

Monsieur le Maire procède à l'appel nominatif et constate que le quorum au nombre de 10 est atteint. Il déclare la séance ouverte.

Les membres du Conseil Municipal désignent à l'unanimité Mr Robert STURM, en qualité de **secrétaire de séance**.

Mr le Président de séance donne lecture de l'ordre du jour, à savoir :

1. Achat maison à Rampeau

ACHAT D'UNE PROPRIÉTÉ

Mr le Maire indique que la propriété située au lieu-dit « Rampeau », sur les parcelles cadastrées section A n° 364 et 363 (en partie) a été mise en vente.

Il demande au conseil municipal s'il serait intéressé par l'achat de ce ténement immobilier en vue d'y aménager un gîte de grande capacité, compte tenu de sa situation géographique.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 9 voix POUR, 4 voix CONTRE et 4 ABSTENTIONS, décide de se porter acquéreur de cette propriété et charge Mr le Maire de négocier le montant de la vente.

Aucune autre question n'étant soulevée et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 30

Jacques LAFFONT
Maire



Robert STURM
secrétaire de séance